



VILLE DE
CHOISY-LE-ROI

Mis en ligne le
26 JUIN 2024

N° 241127

DB&MG – pôle exploitation
CS

**ARRÊTÉ PRONONCANT L'AUTORISATION DE CONSTRUIRE, D'AMENAGER
OU DE MODIFIER UN ERP**

Ecole ORT - 50 rue du Four - 94600 Choisy-le-Roi

Le Maire de Choisy-le-Roi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L2212-1 et L2212-2 relatifs aux pouvoirs de police du maire,

Vu le Code de la construction et de l'habitation et notamment les articles L. 122-3, L. 161-1 à L. 165-7, R. 122-5 à R. 122-21, R. 122-30, R. 122-31, R. 122-35, R. 164-1 à R. 165-21, L 143-1 a L. 143-3, R. 143-1 à R. 143-47, R. 184-4 et R. 184-5 ;

Vu le décret ministériel n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

Vu l'arrêté modifié du ministre de l'Intérieur du 25 juin 1980, portant règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;

Vu l'arrêté du 22 juin 1990 modifié portant approbation de dispositions complétant le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public de 5ème catégorie ;

Vu l'arrêté du 8 décembre 2014 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R. 111-19-7 à R. 111-19-11 du code de la construction et de l'habitation et de l'article 14 du décret n° 2006-555 relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2021/00138 du 18 janvier 2021 fixant la composition et les attributions de la commission départementale de sécurité et d'accessibilité ;

Vu la demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un ERP déposée le 27 février 2024, enregistrée en Mairie sous le numéro 094 022 24 C 0013, relative au projet de modification et d'extension du système de sécurité incendie de l'école ORT sise 50 rue du Four;

Vu l'avis favorable (N° 24-0212) émis le 29 avril 2024 par la Sous-Commission Départementale de Sécurité au projet de travaux de modification et d'extension du système de sécurité incendie de l'école ORT

ARRETE

Article 1 : la demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un ERP n° AT 094 022 24 C 0013 est **acceptée** sous réserve du respect de la réglementation applicable et à la réalisation des 2 prescriptions figurant dans l'avis N° 24-0212 émis par le Sous-Commission Départementale de Sécurité (SCDS) en date du 29 avril 2024 :

1. Faire réaliser l'ajout du BAAS dans l'atelier d'enseignement, conformément aux dispositions de l'article R 31 de l'arrêté du 25 juin 1980 ;
2. S'assurer du concours, pendant les travaux, d'organismes ou de personnes agréés par le ministre de l'Intérieur pour effectuer les vérifications de sécurité conformément aux articles R. 143-34 et R. 143-37 du Code de la construction et de l'habitation. Les procès-verbaux ou comptes rendus de vérification seront présentés à la commission de sécurité et annexés au registre de sécurité.

Accusé de réception en préfecture
094-219400223-20240625-BAT-24-1127-AI
Date de télétransmission : 25/06/2024
Date de réception préfecture : 25/06/2024

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié au directeur de ORT France représenté par Raymond SOUSSAN ; une copie sera transmise à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne ;
- Monsieur le Commissaire Principal de Choisy-le-Roi
- Monsieur le Commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers

Article 3 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de 2 mois à compter de sa notification et/ou de sa publication sur le site internet de la commune www.choisyleroi.fr.

Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait en Mairie à Choisy-le-Roi, le25/06/24

Le Maire,
Tonino PANETTA
Maire de Choisy-le-Roi

